

[Livre Blanc IA de la Commission Européenne]

Livre Blanc IA de la Commission Européenne

TECH IN France salue la publication d'un projet de stratégie sur l'intelligence artificielle et s'engage pour contribuer au débat

A l'occasion de l'AI France Summit¹ qui se tient le 5 mars 2020 au Ministère de l'Economie et des Finances, TECH IN France contribue au débat autour du livre blanc de la Commission européenne « une approche européenne axée sur l'excellence et la confiance » présenté le 19 février dernier. Les entreprises membres de TECH IN France tiennent à saluer l'ambition et la complétude des propositions de la Commission, qui initie ainsi une réelle stratégie européenne pour l'intelligence artificielle. TECH IN contribuera au débat autour de ce projet et portera à l'attention de la Commission des points de vigilance dans le cadre de la consultation en cours.

TECH IN France tient en effet à saluer la publication de la Commission européenne sur l'IA qui s'inscrit **dans la lignée des travaux conduits avec les entreprises**, et notamment des lignes directrices du groupe d'experts de haut niveau en IA, qui a associé l'ensemble des parties prenantes pendant plusieurs mois dans le souci d'une approche concertée.

Les entreprises saluent ainsi la démarche de consultation adoptée par la Commission européenne à propos des propositions formulées dans son livre blanc IA, qui impliquera sans doute cependant des étapes plus approfondies, permettant de s'inscrire pleinement dans la volonté de la Commission européenne de créer un système européen à même de garantir la confiance des citoyens et de stimuler l'adoption des usages IA, tout en assurant celle des

¹ L'AI France Summit réunit des experts académiques, des institutionnels et des entreprises à propos de l'excellence en matière d'intelligence artificielle ; cela en présence de Cédric O, Secrétaire d'Etat en charge du numérique et de Vera Jourova, Vice-présidente de la Commission européenne en charge des Valeurs et de la Transparence.

entreprises dans le déploiement de leurs produits et applications IA et la capacité d'innovation de l'Europe.

De nombreuses entreprises membres de TECH IN France se sont exprimées publiquement en faveur du **principe de l'élaboration d'une régulation de l'IA** et ces dernières ont acquis, déjà, une expérience conséquente en **matière de conformité** (process, outils, documentation, autorégulation...), notamment dans le cadre de la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données (RGPD). A ce titre, les entreprises seront particulièrement attentives à la **cohérence (consistency) entre les textes existants** et l'élaboration de toute autre forme de nouvelle réglementation, comme elles le sont dans le cadre du projet de règlement ePrivacy.

TECH IN France tient à souligner, en outre, que **l'IA est déjà encadrée par de nombreux textes européens ou nationaux** qui s'appliquent pleinement, comme l'a d'ailleurs relevé la Commission européenne, tels que le RGPD, la directive relative à la sécurité générale de produits, la directive sur l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, la directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ou encore la directive relative aux droits des consommateurs.

TECH IN France veillera par ailleurs à ce que toute régulation qui verrait le jour **ne bride pas l'innovation** et ne fasse pas porter sur les entreprises soumises à ce nouveau cadre, **des contraintes disproportionnées** par rapport à leurs compétiteurs internationaux.

De fait, TECH IN France appelle la Commission européenne à la vigilance afin de :

- **Définir plus précisément le périmètre éligible relevant de l'IA par rapport à celui de l'algorithmie en général.** En effet, tout traitement de données, y compris massif, ne relève pas nécessairement du périmètre de l'IA ;
- **Relativiser l'évolutivité des algorithmes d'IA évoquée dans le livre blanc :** les entreprises souhaitent ainsi relativiser la notion d'évolutivité permanente des algorithmes d'IA qui contribuerait à leur opacité, en soulignant qu'au moment de leur mise sur le marché, les technologies sont stabilisées ;
- **Se prémunir en matière de responsabilité contre la tentation d'essentialiser les algorithmes d'IA** en rappelant qu'ils sont conçus par des cerveaux humains, fonctionnent avant tout comme outils d'aide à la décision destinés à des humains et peuvent, le cas échéant, venir aussi corriger des défaillances humaines ;
- **Clarifier la définition des notions dans l'approche européenne retenue, fondée sur le risque, qui doit permettre de graduer la réponse réglementaire :** la définition de « haut risque » et les critères à prendre en compte demeurent à ce stade encore assez flous, ce qui peut laisser craindre que la notion de « risque » soit de fait interprétée de manière très extensive. Les entreprises s'inquiètent en particulier de la mise en place d'un *prior assessment* visant les algorithmes IA. En tout état de cause, **une démarche de certification devrait en effet davantage viser les processus mis en œuvre**, comme c'est le cas dans les industries sensibles, que les produits finis. Une **nomenclature plus précise de la donnée** permettra également aux entreprises d'apprécier plus finement la notion de risque et d'élaborer des stratégies de normalisation adaptées ;
- **TECH IN France est favorable d'un point de vue général à l'ouverture des données et au développement de l'interopérabilité.** Toutefois, devront être élaborés des cadres de partage de données qui permettent aux entreprises qui les collectent de valoriser cette activité, sauf à dissuader la collecte de données, indispensable au *machine learning* et *deep learning*. L'ouverture des données devra reposer avant tout sur des **normes communes d'interopérabilité** en phase avec les réalités du marché. Elle doit aussi s'appuyer en priorité sur un engagement volontariste de la part des parties prenantes, dans le respect du

patrimoine informationnel des entreprises, des citoyens, des Etats et de la société européenne.

Concernant les données publiques (GtoB), leur ouverture doit être amplifiée pour favoriser le développement de champions dans des secteurs à haut potentiel, comme la legal tech, mais aussi pour générer les bénéfices attendus pour les citoyens. L'implication forte et ambitieuse des institutions publiques sera indispensable pour atteindre cet objectif.

Enfin, TECH IN France tient à rappeler que toute régulation qui serait mise en place devra **tenir compte des dynamiques industrielles et de concurrence en cours** sur le marché.

TECH IN France et ses membres, en tant **qu'acteurs numériques pleinement engagés dans le processus de réflexion**, tiennent ainsi à rappeler leur souhait de travailler de concert avec les institutions européennes à la mise en place d'une **régulation équilibrée, répondant aux valeurs européennes et aux besoins de compétitivité des entreprises dans la bataille mondiale de l'IA et des données.**

[A propos de TECH IN France]

Créée en 2005, TECH IN France est une association professionnelle de loi 1901 qui a pour but de rassembler et de représenter les éditeurs de logiciels, de services internet et de plateformes en France. Porte-parole de l'industrie numérique, TECH IN France compte 400 entreprises adhérentes : de la startup à la multinationale en passant par la PME et les grands groupes français ; soit 8 milliards d'euros et 90 000 emplois. TECH IN France s'est donnée pour mission de mener une réflexion permanente sur l'évolution de l'industrie numérique et promouvoir l'attractivité du secteur.

www.techinfrance.fr

Stéphanie Haddad +33 (0)6 66 69 49 33 – com@techinfrance.fr
Relations presse – TECH IN France

TECH·IN FRANCE

13 rue La Fayette, 75009 PARIS
T : + 33 1 40 32 45 94
www.techinfrance.fr